



Rue Walter, Coniston

Remplacement du pont de la rue Walter

La Ville du Grand Sudbury mènera des travaux pour **remplacer le pont et améliorer la conduite d'eau principale** de la rue Walter, entre le **32 et le 34, rue Walter à Coniston**.

Ces travaux seront exécutés par l'entrepreneur de la Ville, **Bélangier Construction (1981) Inc.**, entre **juin et novembre 2022**.

Les travaux auront lieu du **lundi au vendredi de 7 h à 19 h**.

L'asphaltage sera achevé en novembre 2022.

Veuillez noter que ces dates pourraient changer.

Détails des travaux :

- Enlever le pont existant de la rue Walter, y compris le garde-fou, la culée, les murs de soutènement, les murs en aile et la fondation.
- Enlever l'asphalte existant, le remplacer et l'imperméabiliser.
- Fournir et installer une fondation de pieux en H.
- Fournir et installer un nouveau ponceau à arche à fond ouvert en béton préfabriqué.
- Fournir et aménager une nouvelle dalle de répartition en béton.
- Fournir et aménager de nouveaux murs en gabions.
- Placer du substrat pour remblayer le lit du ruisseau; compacter et niveler la chaussée.
- Reconstruire les abords routiers.
- Enlever et remplacer la conduite d'eau principale à l'intérieur des limites.



Les travaux pourraient produire de la poussière et du bruit dans les environs du chantier. La Ville ne ménage aucun effort afin de réduire les dérangements pour les résidences et les commerces des environs. Nous vous remercions de votre patience alors que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure dans votre quartier. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs veillent à la sécurité du public et surveilleront le progrès des travaux.

Si vous avez des questions sur ces travaux, veuillez contacter :

Administrateur du contrat :

Mike Neumann, P.Eng.

905-631-6534

mneumann@planmac.com







Gestionnaire du projet :

Chris Cornell, P.Eng.

705-674-4455, poste 4239

chris.cornell@grandsudbury.ca

Conseiller municipal, quartier 9

	<p>Avant le début des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires doivent enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. • Les propriétaires doivent rediriger au-dessus du niveau du sol les tuyaux de descente des toits ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé devant la propriété. • La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles laissés sur l'emprise municipale qui appartiennent aux particuliers.
	<p>Interruptions possibles de l'approvisionnement en eau :</p> <p>À l'occasion, pendant les travaux, l'approvisionnement en eau de votre propriété pourrait être interrompu. L'entrepreneur donnera alors un avis d'au moins 24 heures. Si vous ne recevez pas d'avis d'interruption de l'approvisionnement en eau, cela pourrait vouloir dire qu'il a fallu l'interrompre d'urgence. Nous recommandons que vous débranchiez tout système de traitement de l'eau, comme un adoucisseur ou un filtre, pendant les interruptions prévues de l'approvisionnement en eau.</p>
	<p>Circulation :</p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur afin d'assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître des retards et une augmentation de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes.</p> <p>La rue Walter sera complètement fermée à la hauteur du pont de juillet à novembre 2022. Les résidents des maisons à l'ouest du 34, rue Walter et les résidents de la rue Cook devront emprunter la boucle sud de la rue Walter pour atteindre l'avenue William. Les résidents des maisons à l'est du 32, rue Walter devront emprunter la partie nord de la rue Walter pour atteindre l'avenue William. Des panneaux indiqueront la déviation pendant la période des travaux.</p> <p>L'équipement de construction devra circuler dans des zones résidentielles pour atteindre le site des travaux. Le personnel de Bélanger Construction sera sur les lieux pour diriger les véhicules et l'équipement de l'entreprise lorsqu'il y a lieu. Cependant, faites attention lorsque vous partagez la rue avec l'équipement de construction.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour :</p> <p>Si l'entrepreneur doit fermer temporairement des entrées de cour, il fera parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoira une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées des commerces et des établissements publics seront accessibles en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir :</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur des travaux sur place ou avec le gestionnaire du projet de la Ville nommé dans cet avis.</p>
	<p>Inspections:</p> <p>Bélanger Construction procédera à l'inspection de l'état des structures et des bâtiments avant le début des travaux. Cette inspection peut avoir lieu seulement avec la permission du propriétaire.</p>
	<p>Battage de pieux / Vibrations :</p> <p>Pendant les travaux :</p> <p>Pendant le battage des pieux, vous ressentirez des vibrations et vous entendrez du bruit. Chaque coup du batteur produit un bruit d'impact dont il ne faut pas s'inquiéter. L'entrepreneur surveille les niveaux des vibrations produites par le battage des pieux et veille à ce qu'elles n'excèdent pas les limites acceptables.</p> <p>Après les travaux :</p> <p>Quand les travaux seront achevés, vous pourrez demander à l'entrepreneur de vous fournir l'examen de suivi post-travaux de votre maison.</p>
	<p>Services d'urgence et transport public :</p> <p>Les véhicules des services de police, d'incendie et de paramédicaux auront accès à la rue en tout temps. Les autobus municipaux pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher l'itinéraire des autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté à l'itinéraire.</p>
	<p>Collecte des déchets :</p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour de collecte habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront retournés à votre propriété plus tard dans la journée. Veillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>